



CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : 12 janvier 2023

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU MERCREDI 18 JANVIER 2023 A 20H30

Sous la présidence de Monsieur Dominique LAGARDE, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs les Adjointes : Gilbert Bonnes, Marie-Pierre Madaule, Guillaume Debeaurain, Sylvia Rennes et Claire Maylié

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Nicolas Druilhe, Luca Sereni, Isabelle Nguyen Dai, Jean-Louis Malliet, Alice Mellac, Jean-Claude Maurel, Marie-Caroline Chauvet, Laurent Guerlou, Michel Burillo, Christelle Kieny, Alexandre Jurado, Marie-Armelle de Bouteiller, Jean-Luc Dieudonné, Annie Sinaud, Bernard Boudières et Christelle Turroque

Absents excusés : Mesdames Sandra Bignalet-Cazalet, Bakhta Kelafi, Afaf Hadj Abderrahmane et Farida Vincent
Monsieur Jean-Baptiste Puel

Pouvoirs : Madame Sandra Bignalet-Cazalet à Madame Sylvia Rennes
Madame Bakhta Kelafi à Monsieur Nicolas Druilhe
Madame Afaf Hadj Abderrahmane à Madame Christelle Kieny
Madame Farida Vincent à Monsieur Guillaume Debeaurain
Monsieur Jean-Baptiste Puel à Monsieur Michel Burillo

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent Guerlou

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du mercredi 14 décembre 2022
2. Projet de modernisation et d'amélioration énergétique des Ecoles et demande des subventions
3. Délibération ZAC Pont de Bois
4. Produits de placement de trésorerie pour les collectivités
5. Ressources humaines : Forfait « mobilités durables »
6. Ressources humaines : Approbation de la nouvelle organisation des services et Adoption de l'organigramme
7. Taux des indemnités attribuées aux élus locaux
8. Approbation de la convention de portage entre la commune et l'EPFL

Ouverture du conseil municipal à 20h30 par M. le Maire.

La secrétaire de séance est Monsieur Laurent Guerlou.

L'appel est procédé par la suite.

Avant de commencer l'ordre du jour, **M. le Maire** souhaite informer des dates du conseil municipal du premier trimestre qui seront les suivantes :

- **15 février**
- **22 mars : Débat d'orientation budgétaire**
- **12 avril : Vote du budget**
- **24 mai**
- **22 juin**

Il présente les vœux officiellement de la part du conseil municipal aux présents de ce soir et à l'ensemble des habitants d'Auzeville comme le veut l'usage, des vœux de paix, de sérénité, de bonheur et de la réussite, la sérénité dans les débats et la constructivité pour ce qui nous concerne. Nous sommes tous là pour construire, réaliser des projets dans l'intérêt de la commune. Nous partons avec de l'optimisme sans présager de ce que sera 2023.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2022

M. le Maire demande d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 14 décembre 2022 s'il n'y a pas de remarques.

Le procès-verbal du conseil municipal du mercredi 14 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

2 - PROJET DE MODERNISATION ET D'AMELIORATION ENERGETIQUE DES ECOLES ET DEMANDE DES SUBVENTIONS

Débat et commentaires :

M. le Maire : Nous sommes en train de préparer la deuxième moitié du mandat, nous allons mettre en place des projets pour redonner du dynamisme à la commune. Dans les priorités que nous avons concernent le patrimoine d'Auzeville qui n'est pas en très bon état dont les bâtiments scolaires. Nous avons fait des devis et des projets d'investissement dans ces écoles dont vous avez le détail en annexe. Nous vous demandons de bien vouloir approuver le plan de financement proposé et d'autoriser de présenter des dossiers de demandes de subvention. En rentrant dans le détail, il s'agit des travaux pour résoudre les problèmes d'excès de chaleur sur Aimé Césaire et la rénovation énergétique de l'école maternelle René Goscinny.

Ces travaux sont à court terme.

Avez-vous des remarques ?

M. Boudières : On aurait aimé avoir des orientations concernant la végétalisation du toit comme celui d'Aimé Césaire.

Mme de Bouteiller : On a vu que vous allez végétaliser le toit d'Aimé Césaire. On salue

qu'il n'y a pas de projet de climatisation mais pourquoi faire la même chose sur le toit de René Goscinny.

M. le Maire : Qui veut répondre ? Il n'y a pas de végétalisation à ma connaissance.

M. Debeaurain : Il s'agit d'une végétalisation du patio. Etant en tuiles, la toiture n'est pas adaptée pour une végétalisation sur le toit.

M. Malliet : Ce que je peux ajouter sur la partie toit-terrasse d'A. Césaire on aurait pu se poser la question mais en réalité dans le chiffrage du bureau d'études, commissionné depuis le mois d'août, il est envisagé de mettre un système de production solaire d'eau chaude sur le toit.

Mme de Bouteiller : Le système solaire isole-t-il suffisamment le toit ?

M. le Maire : La question des toits supportant les systèmes solaires est de savoir si la structure peut supporter le poids des installations. Ce n'est pas évident à A. Césaire.

M. le Maire ne voit pas d'autre demande de prise de parole et propose de mettre cette délibération au vote.

Vote pour : 27

Absentions : 0

Vote contre : 0

3 - DELIBERATION ZAC DU PONT DE BOIS : RETROCESSION DES VOIRIES ET ESPACES COMMUNS A LA COMMUNE

Débat et commentaires :

M. le Maire : Nous sommes entrés dans le process de la cession de la ZAC du Pont de Bois qui est sous maîtrise d'ouvrage du Sicoval. Elle arrive à son terme et elle est appelée à être récupérée sous le patrimoine de la commune. Cela se fait avec un état de l'art, un diagnostic de l'existant qui concerne les infrastructures réseaux. Guillaume si tu veux bien compléter.

M. Debeaurain : Il s'agit de l'éclairage, le captage des eaux pluviales, les voiries. Cela concerne l'extérieur du centre du quartier à savoir les mails, Cocagne et le Pastel qui était déjà de compétence communale. Il s'agit essentiellement la voirie avec une particularité de portions qui resteront Sicoval du fait de la destination économique et notamment l'axe 4 qui dessert les secteurs d'activité économique. On a fait avec les services tout un recensement au niveau des espaces verts, de l'ensemble des ouvrages. On est en cours de négociation sur des petites finitions.

M. le Maire : Je vous rappelle que l'acquisition par la commune se fait en deux phases, la rétrocession présentée ce soir et ensuite une clôture qui cède à la commune les espaces fonciers et assiettes, bien entendu la maintenance et l'entretien. Cette phase a été précédée de plusieurs réunions et concertations avec les services communaux et ceux du Sicoval.

Mme de Bouteiller : Quelles sont les implications financières pour la commune dans le cadre de cette rétrocession ?

M. le Maire : Il n'y a pas de masses de flux de trésorerie. Nous faisons faire un diagnostic en précisant dans l'inventaire les travaux nécessitant intervention du Sicoval avant rétrocession.

M. Debeaurain : Il s'agit d'un transfert de propriété en listant les points à corriger comme par exemple, la signalisation horizontale comme de la peinture de marquage au sol type stop, etc. On n'achète pas la ZAC.

M. Boudières : Qui l'entretient ?

M. Debeaurain : Il s'agit d'une ZAC mixte, habitat et activité économique. Pour la partie communale, on assure déjà l'entretien centrale comme par exemple les espaces verts au niveau des jardins méditerranéens. Par contre, tout le ceinturage pour faire simple, c'est le Sicoval.

M. Boudières : Le bois joli ?

M. Debeaurain : C'est le Sicoval mais on va le récupérer. Au niveau voirie, c'est le Sicoval, demain ce sera la commune. Concernant l'éclairage public, c'est partagé.

M. le Maire ne voit pas d'autre demande de prise de parole et propose de mettre cette délibération au vote.

Vote pour : 27

Absentions : 0

Vote contre : 0

4 - PRODUITS DE PLACEMENT DE TRESORERIE POUR LES COLLECTIVITES

Débat et commentaires :

M. le Maire : Je laisse parler Jean-Louis Malliet qui s'occupe des finances.

M. Malliet : Comme vous le savez, on a réalisé une bonne partie des ventes d'Argento à la fin de l'année dernière. On a donc temporairement après une situation de trésorerie tendue et déficitaire qui posait beaucoup de problèmes, nous sommes dans la situation inverse avec beaucoup de liquidité. En regardant, on s'est aperçu qu'on pouvait placer ces liquidités et les protéger en quelque sorte de l'inflation. On est sur une inflation à 5 ou 6 %. On ne peut pas faire de placement auprès des banques. Le placement possible pour les collectivités locales est de placer de l'argent sur des comptes à terme du Trésor dont la rémunération dépend des taux d'emprunt d'Etat qui varient tous les mois. C'est des placements qu'on peut faire sur une durée maximale d'un an sur lesquels on est obligé de retirer la totalité de la somme déposée quand on a le besoin. C'est pas un système complément souple comme système. On va multiplier ces comptes pour pouvoir retirer progressivement de l'argent sans pénaliser sur les intérêts que l'on va percevoir. On vous demande d'autoriser M. le Maire d'ouvrir les comptes à terme. L'objectif est de faire une gestion dynamique des surplus de trésorerie qu'on a actuellement. Ces surplus vont permettre pour partie des remboursements d'emprunt et notamment l'emprunt de la Caisse des Dépôts, pour partie la fin des travaux d'Argento ainsi qu'une ultime partie d'Argento qu'il va falloir acheter des terrains. Cet argent que nous avons va également servir à alimenter le budget d'investissement 2023 et 2024.

M. Dieudonné : Le montant total est de combien en estimation ?

M. le Maire : Compte tenu du fonds de roulement et des dettes à court terme avec le remboursement de prêts, on va essayer de placer 2 millions €.

Je rappelle quand même pour éviter que les esprits s'enflamment, ce sont des flux de trésorerie dus aux ventes comme l'a très bien expliqué Jean-Louis. C'est un budget annexe, il ne concerne pas le budget de fonctionnement de la commune qui est toujours déficitaire comme on le verra dans l'examen du futur budget 2023 ni le budget d'investissement.

Ce budget annexe, quand tout sera payé, permettra d'alimenter notamment l'investissement pour améliorer le patrimoine de la commune. On l'espère également de nouveaux projets. Nous sommes en train d'acquiescer une culture de demande de subvention systématique pour être aidé. C'est une perspective réjouissante avec prudence et frugalité voir de sobriété.

M. Jurado : Je t'ai entendu parler d'un processus de demande systématique de subventions.

Ce n'était pas le cas avant ?

M. Malliet : La réponse est simple. Quand on fait une demande de subvention, la commune doit payer une partie mais il n'y avait pas d'argent pour payer cette dernière. Pendant 4 ou 5 ans, il y a eu très peu de demandes.

M. Jurado : Je pense que c'est très bien qu'il y ait une demande de subvention systématique.

M. le Maire : Dans les collectivités, on appelle l'ingénierie de dossiers complexes sans parler des fonds européens. Il y a un savoir-faire, des communes ont des personnes spécialisées dans le montage de dossiers. On doit acquérir ce réflexe.

M. Jurado : Je suis d'accord que c'est compliqué notamment pour l'Europe. Dans ma carrière, il m'est arrivé de pas faire de demande parce que c'était compliqué. Notamment les évaluations.

M. le Maire : Mme Mellac connaît bien le domaine.

M. le Maire ne voit pas d'autre demande de prise de parole et propose de mettre cette délibération au vote.

Vote pour : 26 **Abstention : 1** **(Mme Sandra Bignalet-Cazalet)**
Vote contre : 0

5 - RESSOURCES HUMAINES : FORFAIT « MOBILITES DURABLES »

M. le Maire : Le forfait « mobilités durables » a pour objectif d'encourager les travailleurs à recourir davantage aux modes de transport durable que sont le vélo et le covoiturage pour la réalisation des trajets domicile-travail. Les agents ont droits à une prime annuelle de 200 € à condition qu'ils viennent à minima 100 jours / an sur le lieu de travail.

Nous vous demandons d'accorder cette délibération. M. Souissi me précise que ce forfait sera payé l'année suivante.

M. Jurado : C'est une très bonne chose pour les agents et cela vous honore.

M. le Maire : Merci de ta remarque au nom de ton groupe.

M. le Maire ne voit pas d'autre demande de prise de parole et propose de mettre cette délibération au vote.

Vote pour : 27 **Absentions : 0** **Vote contre : 0**

6 – RESSOURCES HUMAINES : APPROBATION DE LA NOUVELLE ORGANISATION DES SERVICES ET ADOPTION DE L'ORGANIGRAMME

M. le Maire : L'organisation et l'organigramme a été élaboré avec la concertation des agents et des représentants du personnel. Nous sommes sortis d'une présentation classique et rébarbative. M Souissi, je vous laisse présenter.

M. Souissi : La volonté était de mettre en place quatre pôles. Sur le pôle Education, nous avons associé la partie restauration. Nous avons créé un pôle Action sociale en intégrant le CCAS. Concernant la partie technique, le pôle Environnement, Aménagement, Travaux et Patrimoine dans lequel on a intégré le service entretien. Un pôle Culture, Sport et Vie associative dans lequel est intégré la médiathèque qui était jusqu'à présent un satellite.

Au centre, vous avez l'administration générale avec les services classiques : accueil à la population, RH, comptabilité mais également les agents de la poste communale.

L'organigramme présenté est anonymisé mais celui qui vous a été envoyé, vous avez le nom des agents par services.

La volonté était de mettre en place une transversalité entre les pôles et également une dimension circulaire entre les services afin de faciliter les échanges.

Je peux répondre à des demandes de précisions si vous le souhaitez.

M. Druilhe : Une remarque, il est noté M. le Maire et son conseil municipal. Normalement c'est le Maire et le DGS.

M. Souissi : La volonté c'est de reconnaître la place du conseil municipal dans la prise des décisions. Par contre, c'est M. le Maire, le chef du personnel vous avez raison.

M. le Maire : Cela clôt un long travail des services. Il est susceptible d'évoluer, il n'est pas figé. Il sera représenté en conseil s'il y a des modifications.

M. le Maire ne voit pas d'autre demande de prise de parole et propose de mettre cette délibération au vote.

Vote pour : 27

Absentions : 0

Vote contre : 0

7 - TAUX DES INDEMNITES ATTRIBUEES AUX ELUS LOCAUX

Débat et commentaires :

M. le Maire : Les délégations du conseil municipal ont changé. Mme Mellac n'est plus conseillère déléguée aux relations extérieures à sa demande. Elle souhaite bénéficier de l'indemnité au titre de conseillère municipale. Elle reste représentante de la collectivité au Sicoval.

Par contre, il est proposé que Mme Madame N'GUYEN DAI soit conseillère municipale déléguée à la Culture afin de mettre en œuvre le projet de politique culturelle. En tant que déléguée, elle touchera ce qui lui est dû.

M. le Maire ne voit pas d'autre demande de prise de parole et propose de mettre cette délibération au vote.

Vote pour : 27

Absentions : 0

Vote contre : 0

8 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PORTAGE ENTRE LA COMMUNE ET L'EPFL

Débat et commentaires :

M. le Maire : L'EPFL est un organisme sous la gestion de la métropole toulousaine dont le but est de porter le foncier quand une collectivité ne peut le faire immédiatement. Il s'agit d'un portage financier pour l'acquisition de foncière. La parcelle concernée est incluse dans la phase 2 d'Argento.

Le Sicoval conventionne avec l'EPFL au titre des communes de l'intercommunalité. Il s'agit d'une parcelle de 8 800 m² qui a été négociée avec le propriétaire. Il faut s'engager par délibération de cette volonté de portage par l'EPFL. Il s'agit d'un portage de 3 ans que nous achèterons d'ici trois ans pour l'aménager.

M. Burillo : L'EPFL se porte caution ?

M. le Maire : Ta question est bonne parce que je ne l'ai pas précisé. L'EPFL achète la parcelle au prix convenu en attendant la cession à la commune au prix d'achat plus les frais de portage.

M. Debeaurain : Une remarque, tu as dit trois ans alors qu'il est noté 5 ans la délibération.

M. le Maire : Oui désolé, c'est bien 5 ans.

M. le Maire ne voit pas d'autre demande de prise de parole et propose de mettre cette délibération au vote.

Vote pour : 27

Absentions : 0

Vote contre : 0

9 - COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU SICOVAL DU LUNDI 9 JANVIER 2023

Débat et commentaires :

M. le Maire : Alice, un point sur le conseil communautaire.

Mme Mellac : On a traité de nombreux points administratifs et de conventions. Je voulais attirer votre attention sur le fait que nous avons voté les tarifs 2023 des services eau potable et assainissement :

Le conseil communautaire s'est prononcé sur l'évolution des tarifs eau potable / assainissement collectif et non collectif pour l'année 2023.

Les élus ont validé :

- le principe d'un gel des tarifs de l'eau potable en 2023, (Fact- type 120 m³ soit maintien à : 2,317€TTC / m³)
- une hausse de 7,2 % du montant TTC des tarifs de l'assainissement
- une hausse de 10 % des prestations eau / assainissement (pose de compteur, travaux de branchement)

Le vote de l'actualisation des tarifs des services eau potable et assainissement répond aux soucis des élus de ne pas grever le budget des ménages, tout en garantissant la qualité des prestations et leur développement, afin de pouvoir les proposer aux nouveaux habitants d'aujourd'hui et de demain.

1. Gel des tarifs de l'eau potable en 2023 ?

La rénovation de la facture d'eau, mise en œuvre en 2023, nécessite une régularisation des consommations pour certains usagers. Afin de limiter l'impact financier pour les habitants, la part Sicoval des tarifs d'eau potable sera gelée en 2023. Les prix de l'abonnement, de la location de compteur et du m³ d'eau potable resteront à l'identique.

La rénovation de la facture d'eau, : principe du relevé-facturé : max 3 mois de délai contre 12 actuellement

2. L'augmentation les tarifs de l'assainissement et des prestations eau potable / assainissement

Cette évolution est essentiellement liée à un contexte national et international subi, à savoir :

- l'augmentation des coûts de l'énergie,
- une augmentation de 10% des tarifs des matières premières, fournitures et carburants de nos prestataires.
- le conditionnement des aides à l'investissement de l'Agence de l'Eau à un tarif minimal de la redevance assainissement de 1,65 € TTC /m³.

3. Quels impacts ?

Concrètement, cette actualisation des tarifs entraînera, pour la consommation d'un ménage de référence de 120 m³ par an, une augmentation globale de 2,95 % sur le montant TTC annuel.

Cette hausse permet au Sicoval de maintenir le niveau de service actuel, de sécuriser l'alimentation en eau potable en assurant un développement cohérent des installations sur son territoire et de réaliser les investissements nécessaires à l'accueil de nouvelles populations.

Il convient de noter également que les prix pratiqués sur le territoire dans ce domaine restent largement inférieurs à ceux des collectivités limitrophes de même taille que la nôtre.

M. le Maire : Merci Alice.

10. QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES :

M. le Maire : Nous avons prévu de rendre compte de la décision du groupe majoritaire suite à la fin des travaux du groupe restauration qui a travaillé depuis plusieurs semaines pour ne pas dire plusieurs mois sur la question de proposer une solution de production de restauration pour la commune.

Tout d'abord, je voudrais au nom de mes collègues et moi-même remercier le groupe restauration qui a beaucoup travaillé, consulté, discuté parfois un peu âprement pour étayer des hypothèses travaillées que les élus puissent avoir un avis sur la conclusion de ses travaux. En réunion plénière dernière, le groupe majoritaire a débattu et voté l'hypothèse la plus apte à être mise en place.

Il a opté pour une cuisine centrale pour la production de repas certainement sur A. Césaire où les équipements sont les plus modernes.

Les paramètres suivants ont motivé le choix, financier même si ce paramètre n'est pas déterminant dans le choix, le paramètre sur la gestion opérationnelle et fonctionnelle du process du cycle de production, un paramètre sur les aspects de maintenance et de contrôle sanitaire, un paramètre de maîtrise de dépenses sur le coût des repas avec un interlocuteur en charge de cette gestion en lien avec les services financiers et des services périscolaires.

Ensuite, un paramètre investissement, c'est là où l'écart sur hypothèse est le plus délicat. La cuisine de René Goscinny peut continuer de fonctionner selon les informations des deux professionnels que j'ai en ma connaissance. Par contre, comme nous le souhaitons à moyen terme, dans les 3 ans qui viennent repenser l'aménagement de l'espace René Lavergne et René Goscinny pour moderniser une nouvelle école qui nécessitera de refaire la restauration. Dans le cadre de ce conseil de ce soir, je vous livre les paramètres. Nous pourrions apporter les éléments aux membres du groupe et autres personnes sur le contenu de ces paramètres. Sur la conclusion de cette concertation, travail en commun avec les parents, élus et membres du groupe restauration, je l'espère que tout le monde sort gagnant-gagnant.

Ce groupe a persuadé les élus qu'il n'était pas souhaitable de garder cette solution de prestation extérieure puisque globalement l'expérience ne nous a pas enchantés.

Nous revenons donc à une production locale.

Le deuxième point positif que nous avons gagné, on est arrivé d'accord sur l'hypothèse de la livraison chaude.

Le troisième point qui a été validé est la présence d'un cuisinier sur la restauration satellite. Concernant la phase de recrutement, nous aurons la présence d'un professionnel de la liaison chaude qui appréciera les compétences des candidats. On envisage de mettre les candidats en situation réelle afin de bien appréhender les candidats.

Enfin, nous sommes favorables à la mise en place d'une commission de suivi de qualité de la production des menus.

La considération des élus, vous l'avez compris, il y a une prise de position positive de la mise en place d'une production sur la commune en liaison chaude afin de ne pas pénaliser la qualité gustative des plats sur les temps de transferts. Il existe des dispositifs qui conservent bien la chaleur sur la durée du transport.

Ce projet que nous souhaitons mettre en œuvre dès demain pour la satisfaction de tous.

M. Pouly : En tant que parents, un point important est de garder la production sur place quand on se voit ce qui se passe cette année avec l'externalisation, cela paraît plus sain et serein pour tout le monde si on arrive à rester avec la production sur la commune. Par rapport à cela, on partage ce que vous avez dit. Par rapport à la liaison chaude, on en a beaucoup

parlé dans le cadre du groupe de travail semblait bien meilleur que la liaison froide, cela aussi est un point positif. Après, je ne sais pas si vous êtes au courant, nous, on a sondé les parents avec le rapport final du groupe de travail. La lecture a été différente, 90% de parents ont trouvé plus judicieux de reprendre avec deux cuisines séparées. Après vous avez le choix et c'est vous qui décidez. Nous, on avait deux points importants par rapport à la liaison chaude. Vous avez parlé les avantages, on avait noté deux principaux, enfin plusieurs, difficiles au niveau des recrutements, de trouver des compétences, on a eu des difficultés de recruter un chef à Aimé Césaire l'année dernière, on n'a pas réussi d'ailleurs. Là, on va chercher un chef avec une compétence supplémentaire de gestion de la gestion chaude qui sera prêt à endosser la responsabilité sanitaire associée. Ensuite, il y a le point des investissements à moyen terme. Par contre pour la liaison chaude, à court terme, on a été vérifié le coût d'investissement d'un véhicule d'occasion pour le transport ou l'aménagement de la cantine Aimé Césaire pour savoir si elle est capable de faire de la liaison chaude. Avez-vous des informations à communiquer au conseil municipal, nous c'est des points qui nous manquaient des informations.

En conclusion, le souhait des parents est d'avoir une solution pour la rentrée 2023 pour ne pas continuer avec une externalisation comme cette année. Si vous trouvez que le mieux c'est la liaison chaude mais que pour une raison ou pour une autre, on n'est pas prêt à la rentrée, on pourrait faire potentiellement une transition douce en démarrant avec deux cuisines séparées si jamais on ne trouvait pas de véhicule de transport dans la bonne tranche de prix, on aurait trop d'investissement. On peut le faire en douceur.

M. le Maire : Ce que je peux vous dire c'est que nous ferons tout pour être opérationnel à la rentrée 2023. Nous avons réfléchi depuis une petite semaine. La phase immédiate sur laquelle nous allons nous focaliser c'est le recrutement. Nous sommes d'accord de mettre tous les atouts de notre côté pour essayer de recruter même si nous le savons tous ce n'est pas facile de recruter. Avec l'appui de personnes d'expérience, nous nous entourerons de façon à fiabiliser le plus possible les candidats que nous inviterons à travailler sur Auzeville. Je n'ai pas précisé que nous avons prévu de faire un gros effort au niveau du budget sur le salaire des cuisiniers. L'un des avantages de la cuisine centrale, on peut faire un effort sur le chef et un peu moins sur l'adjoint. En matière de remplacement pour cas d'absence, il est bien plus facile à la Rh de faire monter l'adjoint si le chef est absent que de trouver des remplacements à la dernière minute. L'absence d'un chef c'est un véritable stress pour les agents qui n'ont pas la compétence pour assurer la confection des repas. Par le passé, on arrivait à pallier ce genre d'inconvénient parce que nous avions une personne à la mairie issue de la restauration de collectivité. Elle arrivait avec son expérience à pallier à ce genre d'inconvénient. Nous ne sommes pas très favorables à provoquer du stress aux agents en cas d'absence. Par contre, les investissements pour la liaison chaude, je vous rassure, ne sont pas très conséquents et sont acceptables cela en dehors de la modernisation que nous voulons faire.

M. Lastere : M. Le Maire, j'ai deux petites questions. La première est de savoir si vous avez des certitudes quant à l'adéquation de la surface d'Aimé Césaire pour la production des repas en prenant compte de l'augmentation du nombre d'enfants accueillis sur la commune les prochaines années. Deuxième question, le groupe de travail a finalisé son rapport synthèse début décembre, vous avez pris une décision de passer la restauration sur deux services. La cuisine centrale avec liaison chaude reste-t-elle en adéquation avec les deux services compte tenu de la durée du maintien en température des plats ? Est-ce toujours compatibles ?

M. le Maire : Le type de production de restauration est indépendant de l'organisation des deux services. Cela est issu d'un gros travail de Mme Régis, chef de service Education-Restauration, en concertation avec l'ensemble des agents. Il n'y a aucun impact sur la qualité des repas. La deuxième question concerne la dégradation de la qualité des repas en attendant le deuxième service. La commune que nous avons rencontré qui pratique la liaison chaude

depuis 25 ans procède aux livraisons par containers. Il y a une perte d'un degré toutes les deux heures. Quand on livre un repas à 70°, vous êtes à l'abri de ce genre d'inconvénient. Les contrôles sanitaires doivent respecter un protocole précis.

M. Lastere : Concernant la capacité d'Aimé Césaire :

M. le Maire : Je n'ai pas participé directement, mais je crois que concernant la capacité de production, il y a eu le passage de deux professionnels qui ont estimé la capacité de production à 600 repas.

M. Malliet : Il y a deux questions. Combien on peut produire avec l'équipement actuel de la cuisine ? On peut aller à 500- 600 repas. Après, il y a une autre question, si ça allait au-delà, est-ce que la taille de la cuisine est suffisante pour accueillir des équipements nouveaux. Effectivement, la taille est suffisante pour accueillir des équipements nouveaux. La réponse est assez claire. Il n'y a pas de risque de saturation de la cuisine d'Aimé Césaire. Il faudra acheter peut-être un jour une deuxième sauteuse. La marge de manœuvre est très importante à ce jour.

Mme Ramel : Si je peux me permettre cela n'a pas été dans le groupe de travail. Je n'ai personne qui m'a assuré que la cantine d'Aimé Césaire pouvait le faire.

Mme Maylié : Si je peux me permettre d'intervenir sur la question du calendrier. C'est une question qui est survenue à la toute fin. Si par élimination, par défaut, Aimé Césaire ne pouvait pas accueillir la préparation de l'ensemble des repas, on a pris le soin de vérifier après la publication du rapport de synthèse du groupe de travail.

M. Pouly : C'est quel professionnel qui a fait les vérifications ?

M. Malliet : A la fois l'ancien cuisinier de René Goscinny qui connaît bien le site et le maire d'une commune voisine qui est lui-même ancien cuisinier à la retraite.

Mme Maylié : Nous avons donc deux avis.

M. Pouly : Ce n'est pas après la fin du groupe de travail ?

M. Malliet : En fait, ce débat n'a jamais eu lieu dans le groupe de travail. Par contre, il a eu lieu dans l'équipe municipale ensuite. On a vérifié à la demande des élus.

Mme Maylié : Je voulais prendre la parole quand même sans répondre à une question. Je veux remercier les participants du groupe de travail de leur implication, persévérance, effort d'apaisement et volonté pour travailler pour une solution qui donne satisfaction à tout le monde. Sachant que l'objectif premier était la fabrication et production sur place. Nous pouvons tous nous féliciter d'être arrivés à cette solution-là sachant que nous sommes par une phase intermédiaire d'externalisation et que nous avons vu les limites. Le retour à la production sur place sera la bienvenue. Le groupe de travail avait étudié deux hypothèses, beaucoup d'éléments ont été produits de documentation, de recherche pour préciser toutes les modalités d'application des deux scénarios ce n'était pas si binaire que ça finalement. A la fin, on est arrivé à trouver des passerelles pour améliorer les deux scénarios qui donnaient des résultats assez comparables sur certains aspects. C'est un travail qui ne sera pas perdu bien au contraire, il a apporté une amélioration dans les hypothèses. Au-delà du choix, il y a la documentation et l'amélioration qualitative que l'on pourra proposer aux enfants en septembre prochain. Le point positif aussi, je ne sais pas si vous l'avez remarqué dans l'organigramme, la restauration est sous la coupe de Mme Régis qui a l'éducation aussi. Il y a une volonté aussi de rapprocher ces deux périmètres et d'ajouter davantage de volet éducatif avec le CLAE, le périscolaire en créant une unité entre la restauration et l'éducation. Cela se voit de part l'organigramme et les personnes concernées.

Mme Ramel : Est-ce qu'il va avoir une communication de la part de l'équipe municipale à destination des parents ?

Mme Maylié : Oui c'est prévu pour les parents et l'ensemble des habitants, pour l'ensemble des administrés de manière générale. Cela concerne les habitants de connaître le choix, les arguments et comment on se projette pour la rentrée prochaine. Ce sera donc une communication large.

M. Pouly : Pour la communication et les arguments mentionnés, ce sera les mêmes que le Maire vient de faire ?

Mme Maylié : Oui ce ne sera pas différent, plus complet.

M. Pouly : J'ai entendu qu'on pouvait en discuter, demander des précisions par rapport aux choix.

Mme Maylié : Il sera plus précis, plus complet. Un des éléments qui a fait peser sur la balance, c'est le côté organisationnel et la continuité de service.

M. Pouly : Sur les aspects financiers, on pas compris la même chose sur le groupe de travail.

Mme Madaule : Il faut tenir compte de la masse salariale, les fluides sont à prendre à compte. L'accroissement de l'électricité doit être pris en compte. Avec un ou deux sites, il y aura un impact financier.

M. Pouly : Ce n'est pas aussi évident avec la liaison chaude.

M. Renaudie : Concernant la remarque de continuité de service, la crainte de ne pas faire peser sur le personnel existant le stress, il y a des formations pour faire monter les gens en compétences. A-t-on envisagé la formation ?

M. le Maire : Ce n'est pas une question de formation. Il y a des personnes qui aiment les responsabilités et d'autres pas pour des raisons diverses. On n'a pas tous les mêmes capacités de réponse au stress.

M. Renaudie : Pour la continuité de service, on peut faire appel à des personnels temporaires comme par exemple suite à un mouvement de grève.

M. le Maire : En tant que Maire, il est extrêmement difficile le matin de le remplacer au pied levé. Il en est de même pour les animateurs. On l'a vécu pendant le covid mais on le vit encore, il est très difficile de recruter des animateurs. On a un nombre de postes d'animateurs disponibles qui n'est pas pourvu par manque de candidats. On peut être certains jours en tension sur l'animation parce qu'on ne trouve pas d'animateurs. Dans certains métiers, on peut le faire. Dans ma carrière, j'ai travaillé avec des associations d'insertion comme tremplin qu'on peut solliciter. C'est plus compliqué pour la restauration, comme nous sommes tous soucieux, cela pénalise le bien-être des enfants. La réalité du quotidien, c'est ça.

M. Renaudie : Je respecte votre position. Un autre point, l'équipe municipale et l'opposition attache beaucoup d'importance à l'aspect écologique et à la démocratie participative. Je les remercie du travail mais je m'étonne que le groupe de travail n'ait pas pu présenter devant l'ensemble des élus du conseil municipal les résultats.

Mme Maylié : Le compte rendu du groupe de travail a été

M. Renaudie : Pas le compte-rendu, je parle de présentation physique. A l'assemblée nationale, les rapporteurs de commission sont là. Dans un esprit de démocratie participative, c'est un manque de respect pour eux.

Mme Maylié : Les élus du groupe de travail n'ont pas été conviés à la présentation. C'est ce qui était convenu dans le groupe de travail. Chaque membre a présenté les choses. Je ne vois pas où est le problème.

M. Renaudie : Ce sont les élus qui vont prendre la décision. Un deuxième point, d'un point de vue écologique, je suis surpris de la décision.

Mme Maylié : Lesquels ?

M. le Maire : On ne va pas recommencer le débat.

M. Renaudie : La partie écologique était pointé pour la solution de deux cuisines. Concernant la démocratie participative, j'entends que le groupe majoritaire s'est mis d'accord. Je voulais savoir si tous les élus de la majorité sont d'accord sur la solution et assument le choix. Peut-on connaître la position de chacun des élus ?

M. le Maire : Un protocole a été suivi. Il y a eu un vote avec une majorité très claire et confortable en faveur de la cuisine centrale. C'est tout. On a voté en conscience.

M. Renaudie : Je trouve que ça manque de courage, c'est mon avis personnel.

M. le Maire : Je veux bien entendre. Il ne faut pas faire des jugements de valeurs sur des gens que vous ne connaissez pas.

M. Renaudie : Ce n'est pas un jugement de valeur.

M. Jurado : Désolé, je vais être un peu cassant, j'ai l'impression depuis un quart d'heure qu'on est en commission et que le groupe de travail n'est pas terminé. Je ne suis pas venu ce soir pour ça, redébattre du groupe de travail des cantines. Peut-être que le travail n'est pas terminé et qu'il faut continuer. Mais pas ici. Dans une interruption de séance. Là on a fait un débat mais je ne suis pas contre. Une décision est prise, exposée. J'entends derrière un groupe qui remet ça en question. Je ne suis pas contre la remise en question, rediscuter dans une salle. Je vais quitter le conseil ce soir si ça continue comme ça. On ne pas refaire le travail de la cantine scolaire. C'est incroyable, vous avez travaillé pendant des mois. L'adjoint a félicité le travail des membres. Une décision est prise en conscience.

Je ne supporte pas de se faire agresser par ce qu'on n'a pas de courage, etc. C'est insupportable.

M. le Maire : Monsieur, je vais vous donner la parole. Par contre, on ne va pas refaire le groupe de travail. Je pense qu'on a suffisamment explicité les bases qui ont étayé notre choix. Si vous souhaitez prolonger le groupe.

Collectif d'élus : Non, non, on a pris une décision.

M. le Maire : La décision est prise vous voyez. Ensuite, vous parlez de démocratie participative. Je lis beaucoup le sujet, on a une fausse idée de la démocratie participative, de la démocratie de concertation et d'échange. La démocratie participative s'arrête là où la démocratie représentative reprend ses droits. J'ai bien compris que vous n'êtes pas d'accord sur ce choix. Je vous laisse pour trois mots la parole.

M. Renaudie : J'ai du mal à me faire comprendre, je ne voulais pas agresser le conseil municipal. La façon dont les communications sur la décision. Je m'étonne que la décision de ce soir ne soit pas parue sur l'ordre du jour. Quand je lis les comptes rendus, je vois que 99% des décisions approuvés à l'unanimité. De temps en temps l'opposition s'abstient. Si on prend les 15 derniers, c'est ça. Cela me gêne en tant que citoyen, je n'arrive pas à comprendre quel niveau de désaccord. Le terme de courage n'était pas le bon mot mais plutôt fier de ses positions.

M. le Maire : Je vous invite à chaque conseil municipal à venir nous écouter, il y a parfois des débats un peu vifs sur certaines questions. Il n'y pas toujours unanimité mais je gage que s'il y a unanimité c'est qu'on arrive à préparer et documenter les sujets pour que les gens aient toute latitude pour prendre la décision pour les délibérations. On n'a pas la même perception de la démocratie mais c'est le processus de la vie municipale.

M. Jurado : Désolé, je ne peux pas le supporter. Le groupe d'opposition se réunit 5 ou 6 jours avant qui étudie l'ordre du jour en décidant de soutenir ou pas les délibérations. Aujourd'hui, dans ce que vous avez vu, sur quoi on allait s'opposer ? Sur les 200 € pour les agents. Il y a des ordres du jour dans lesquels c'est idiot de s'opposer. Si vous avez une conception d'un conseil municipal avec une majorité et une opposition qui vote par contre par principe, vous êtes complètement à côté de la plaque. J'ai l'impression dans ce que j'ai entendu là, l'opposition devrait s'opposer en permanence. Venez pour le débat d'orientation budgétaire, vous verrez.

M. le Maire : Je clôture le conseil municipal en vous remerciant.

La séance est levée à 22h00.

Monsieur Dominique LAGARDE
Président de séance

Monsieur Laurent GUERLOU
Secrétaire de séance